

# Pour qui roule la Communauté internationale ?

## Charlotte Andouckas

On dit chez nous que quelle que soit la durée de la nuit, le soleil apparaîtra toujours. Le balai diplomatique observé depuis au moins deux ans à Libreville finira par révéler en faveur de qui ou de quoi il était organisé. Le représentant de Ban Ki-Moon, Bathilyls, les représentants de l'Unoca, l'Organisation internationale de la Francophonie, le National democratic Institute (NDI), l'Union européenne, etc., étaient portés vers l'élection présidentielle, ce qui ne signifie pas qu'ils soutenaient tel ou tel candidat. Le calendrier électoral et le cycle de vie social et politique qu'il impose permettent une stabilité sociopolitique ; il est donc normal, pour ne pas ruiner la paix et la sécurité dans un pays, que le cycle électoral suive son cours. En 2016, l'élection présidentielle était prévue au Gabon, il était normal que la communauté internationale et les pays amis soutiennent ce calendrier. De toutes les manières, personne ne pouvait s'attendre à autre chose de la part de cette commu-



**Moukagni-Iwangou déterminé, en dépit de confondre Ali Bongo sur ses origines douteuses.**

nauté diffuse.

Dans cette communauté, les uns et les autres ont perçu dans les revendications de l'opposition et la société civile gabonaise un virage xénophobe. De bonne ou mauvaise foi, ils ont compris que dire qu'Ali Bongo est né au Nigeria signifiait que les Gabonais étaient dans une xénophobie déguisée. Du coup, la communauté internationale n'a pas vraiment prêté attention à l'exigence de l'opposition et de la société civile d'invalider la candidature

d'Ali Bongo au motif du respect de l'article de la Constitution et que ce dernier avait acquis la nationalité gabonaise par l'adoption. L'ivoirité n'était pas bien loin ; et les massacres Hutus/Tutis au Rwanda n'étaient pas loin non plus. Il ne fallait pas allumer ce feu dans un pays hautement stratégique pour la France. C'est ainsi que, face à la crise manifeste au Gabon, le balai diplomatique avait souhaité un dialogue inclusif que Bongo Ondimba a clairement refusé. Et la diploma-

tie a fermé les yeux sur les problèmes de la transparence électorale pour se montrer curieusement disposée à observer les élections. L'Union européenne est allée dans ce sens et veut jouer à ce jeu. Une Mission d'Observation Electorale est déjà à pied d'œuvre pour venir dire, comme elle l'a fait au Congo, que les petits manquements n'entachent pas la régularité des élections ni leurs résultats. Et le NDI s'est proposé de former les acteurs de la société civile et politique sur leurs rôles en période électorale, un forum tout indiqué pour montrer à tous ces acteurs que les Américains, comme les Français, tenaient à l'organisation de l'élection présidentielle malgré les problèmes de la transparence et de la situation administrative d'Ali Bongo. D'une certaine manière, sauf à vouloir voir autre chose que ce qui est visible, la communauté internationale semble favorable à des élections truquées et à la pérennité du système. Il reste au peuple de prendre ses responsabilités, ainsi que l'a martelé Maganga Mousavou, au cours d'un meeting. ■

## une audience ultérieure

### Casimir Mapiya

Assigné à comparaître ce jeudi 28 juillet 2016, par exploit du 25 juillet 2016, de Maître Florentin Mba Menié, Huissier de justice avec rappel d'assister personnellement à l'audience, ou à se faire assister par ministère d'avocat devant la Cour d'Appel judiciaire de Libreville, Ali Bongo Ondimba, président et candidat à sa propre succession, ne s'est pas présenté à l'audience. Moukagni-Iwangou avait saisi la juridiction compétente pour connaître au civil du contentieux relatif à sa nationalité. Le président de l'aile loyaliste de l'Union du peuple gabonais entend au terme de cette saisine, démontrer qu'Ali Bongo Ondimba n'est pas né d'Albert Bongo et de Marie Joséphine Kama, et qu'en conséquence, il a obtenu la nationalité gabonaise par voie d'acquisition. Une procédure qui tient l'opinion en alerte même si des suspicions légitimes laissent penser que Me Akoli, présidente de la Cour d'Appel, a été récemment nommée par Ali Bongo Ondimba lors du Conseil supérieur de la Magistrature du 27 juin dernier et qu'il lui est reproché d'avoir fait une sortie au moment de la contestation de la nationalité du défendeur. Sortie au cours de laquelle, elle affirmait avoir été son amie d'enfance et avoir joué avec ce dernier dans les bacs à sable. A l'entame de l'audience, Maîtres Eyui Bekale, Nkea Nzigué, Fatou Mvioga et Claude Dumont Beghi se sont constitués à la défense des intérêts d'Ali Bongo Ondimba. Ils ont ensuite demandé et obtenu un renvoi de cette audience au lundi 1<sup>er</sup> août prochain. Moukagni-Iwangou qui n'a pas jugé nécessaire de se faire représenter était présent à l'audience. ■

**Nous y reviendrons.**